

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS  
-----  
DELEGATION REGIONALE DU CENTRE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-----  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
-----  
MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS  
-----  
CENTER REGIONAL DELEGATION  
-----

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation,  
représenté par le Directeur du Centre Régional de la Recherche Scientifique et de  
l'Innovation du Centre**

**AUTORITE CONTRACTANTE : DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS**

**COMMISSION REGIONALE DE PASSATION DES MARCHES DU CENTRE**

**DE MANDE DE COTATION**

**N°006/DC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018  
DU 08 FEVRIER 2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE CERTAINS  
BUREAUX AU CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE  
L'INNOVATION DU CENTRE SIS A NKOLBISSON**

**REGION DU CENTRE**

**Financement : BIP MINRESI, EXERCICE 2018**

**Délai de livraison : Trente (30) jours**

N°	AUTORISATION DEPENSE N°	IMPUTATION BUDGETAIRE

**Février 2018**

# SOMMAIRE

PIECE N° 0 : AVIS DE CONSULTATION (AC) EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS ;

PIECE N° 1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) ;

PIECE N° 2 : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE (DF) ;

PIECE N° 3 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX (BP) ;

PIECE N° 4 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) ;

PIECE N° 5 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX ;

PIECE N° 6 : MODELE DE PROJET DE MARCHÉ ;

PIECE N° 7 : FORMULAIRES ET MODELES ;

PIECE N° 8 : GRILLE DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES.

**Pièce 0 : AVIS DE CONSULTATION**



**AVIS DE CONSULTATION N° 006/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018 DU 08  
FEVRIER 2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE CERTAINS  
BUREAUX AU CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE  
L'INNOVATION DU CENTRE SIS A NKOLBISSON**

**Financement** : BIP MINRESI, Exercice 2018.

**1- Objet**

Le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre, Autorité Contractante, lance un avis de consultation relatif aux travaux de **sécurisation de certains bureaux au Centre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Centre** sis à Nkolbisson.

Les prestations, objet de la présente consultation sont définies dans le Descriptif de la Fourniture (DF).

**2- Participation**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par le présent Avis de Consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**3- Financement**

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public, exercice 2018 pour un coût total de **cinq millions huit cent mille (5 800 000) francs cfa.**

**4- Délai de livraison**

Le délai de livraison est fixé à **trente (30) jours** à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

**5- Consultation du dossier**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO) à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, dès publication du présent avis.

**6- Acquisition du dossier de consultation**

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre sise au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble abritant ses services tél. : 222 21 81 50; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **dix mille (10 000) FCFA**, payable au trésor public, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de

Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, **obligatoirement**, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : **boite postale, téléphone, fax, e-mail.**

#### **7- Dépôt des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO) à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, au plus tard le **01<sup>er</sup> mars 2018 à 14 heures** et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N° 006/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018  
DU 08 FEVRIER 2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE CERTAINS  
BUREAUX AU CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE  
L'INNOVATION DU CENTRE SIS A NKOLBISSON  
FINANCEMENT : BUDGET MINRESI, EXERCICE 2018  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### **8- Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de l'ouverture des offres.

#### **9- Conformité des offres**

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

#### **10- Date et heure d'ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu le **01<sup>er</sup> mars 2018 à 15 heures** précises par la Commission Régionale de Passation des Marchés dans la salle de réunion, sise au deuxième (2<sup>ème</sup>) étage de l'Immeuble abritant la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

#### **11- Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre sise au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble arbitrants ses services, Tél : 222 21 81 50. **Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.**

#### **Ampliatiions :**

- MINMAP/DGMAS (pour information)
- GVR/CE (pour information et affichage)
- PREFET/MFOUNDI (pour information et affichage)
- DIR/CRRSI (pour information et affichage)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CRPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMAS (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

**Yaoundé, le 07 Février 2018**

**Le Délégué Régional des Marchés  
Publics du Centre,  
(Autorité Contractante)**

**Ing. YOGO Daniel Alain**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

-----  
DELEGATION REGIONALE DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

-----  
MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

-----  
CENTER REGIONAL DELEGATION

**REQUEST FOR QUOTATION No. 006/ RQ/PR/MINPUCO/RDCE/RTB/2018 OF 08<sup>TH</sup> FEBRUARY 2018 FOR SECURING CERTAIN OFFICES AT THE REGIONAL CENTER FOR SCIENTIFIC RESEARCH AND INOVATION LOCATED IN NKOLBISSON.**

**Financing : PIB MINRESI, 2018 Fiscal Year.**

**1. Subject**

The Regional Delegate of Public Contracts for the Center Region, Contracting Authority, hereby launches in emergency procedure, a Request for Quotation for **securing certain offices at the regional center for scientific research and innovation located in Nkolbisson.**

**2. Participation and origin**

Participation in this request for quotation shall be open to companies established in Cameroon specialised in Office equipment supplies.

**3. Financing**

The securing of certain offices under this request for quotation shall be financed by the Public Investment Budget of MINRESI, 2018 financial year. An estimated amount of **five million eight hundred thousand (5,800,000) CFA F.**

**4. Delivery deadline**

The maximum delivery deadline set by the Contracting Authority shall be **30 (thirty) days** as from the date of notification of the service order.

**5. Consultation of quotation files**

Quotation files may be consulted during working hours in the Center Regional Delegation of Public Contracts.

**6. Acquisition of quotation files**

Quotation files may be obtained during working hours at the Call for Tender Support Unit (room 226) on the 2nd Floor of the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre located at Omnisport, Tel: 222 21 81 50; as from publication of this notice, upon presentation of a receipt testifying payment of a non-refundable application fee of **ten thousand (10,000) CFA Francs** to the public treasury. Bidders must leave behind their full contact details, i.e.: post box, telephone or fax numbers.

**7. Submission of bids**

Each bid drafted in English or French in **seven (7) copies** including **one (1) original copy** and **six (6) duplicates** marked as such shall Call for Tender Support Unit (room 226, 2nd floor) of the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre, no later than **01<sup>st</sup> march 2018 at 14 0'clock** local time and shall be labelled as follows :

**REQUEST FOR QUOTATION No. 006/ RQ/PR/MINPUCO/RDCE/RTB/2017 OF 08<sup>TH</sup>  
FEBRUARY 2018 FOR SECURING CERTAIN OFFICES AT THE REGIONAL CENTER  
FOR SCIENTIFIC RESEARCH AND INOVATION LOCATED IN NKOLBISSON.  
(To be opened only during bid-opening session)**

**8. Validity of offers**

Bidders shall remain bound to their bids for a period of **90 (ninety) days** as from the deadline set for the submission of bids.

**9. Opening of bids**

The opening of bids shall take place in one phase on **01<sup>st</sup> march 2018 at 3:00 PM** by the Tenders Board of "delegation regional des marches publics du centre" in the Conference Hall. Only bidders can attend the bid opening session or be represented by a person of their choice having sound knowledge of the bid under his/her responsibility.

**10. Conformity of Offers**

The order letter shall be awarded to the bidder with the lowest bid and fulfilling the technical and administrative requirements. All bids which do not conform with the Quotation demand will be declared.

**11. Additional information**

Further technical information may be obtained during working hours from the Call for Tender Support Unit at the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre on the 2<sup>nd</sup> Floor at Omnisport, Tel: 222 21 81 50. **Any attempt to corrupt or misbehave or malpractices with evidence should be signaled or reported either by sms or writing with copy to Minister Delegate at the Presidency in charge of Public Contracts, the President of National Anti-Corruption Commission and the Center Regional Delegate of Public Contracts to the following numbers: 673 20 57 25 and 699 37 07 48.**

Yaounde, the 07<sup>th</sup> February 2018.

**Ampliations :**

- MINPUCO/DGMAS (for information)
- GVR/CE (for information and bill posting)
- D.O/MFOUNDI (for information and bill posting)
- DG/INJS (for information and bill posting)
- CFR/CE (for information and bill posting)
- SOPECAM (for publication)
- CRTV (for broadcast)
- PRESIDENT/ CRPM (for information)
- ARMP (for publication in the JDM)
- DRMAP/SMAS (for archives)
- DRMAP/SMI (for archives)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (for archives)

**The Regional Delegate of Public  
Contracts for the Center Region  
(Contracting Authority)**

**Eng. YOGO Daniel Alain**

**Pièce II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## II-1 LE DOSSIER DE CONSULTATION

### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du dossier**

Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la lettre-commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de la lettre commande.

Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- l'Avis de Consultation ;
- le Bordereau des Prix Unitaires ;
- le Détail Quantitatif et Estimatif ;
- le Modèle de soumission ;
- le Modèle de tableau de comparaison des offres.

Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultations

L'objet de la section I est de donner aux entrepreneurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par la présente Demande de Cotation. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution de la lettre-commande.

## II-2 PREPARATION DES OFFRES

### **Article 2 : Langue de l'Offre**

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre, seront rédigées en Français ou en Anglais

### **Article 3 : Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et signés par les services émetteurs :

- a) la soumission, datée et signée ; (timbrée à 1000 F CFA) ;
- b) un registre de commerce ;
- c) une attestation de non exclusion des marchés publics (datant de moins de trois mois) ;
- d) une attestation de non faillite ;
- e) une attestation de domiciliation bancaire (datant de moins de trois mois) ;
- f) une attestation de non redevance ;
- g) une attestation de la CNPS relative au marché ;
- h) un reçu de versement attestant le paiement des frais d'achat du dossier ;
- i) une description des prestations à exécuter ;
- j) le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- k) le détail quantitatif et estimatif dûment complété, daté et signé ;
- l) l'engagement sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne figure pas sur la liste des défaillants.

Sous réserve des dispositions de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics, l'absence d'une pièce constitutive de l'offre entraîne l'élimination de l'offre. La non-conformité des pièces (i), (j), et (k) entraîne également le rejet de l'offre.

#### **Article 4 : Offre**

4-1 Le Cocontractant précisera dans la lettre de soumission la nature des prix :

- a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- b) toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4-2 Le Cocontractant complètera le Bordereau descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les prix unitaires, le prix total ainsi que le délai de livraison. Il donnera également les caractéristiques techniques de chaque article.

4-3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre-commande

#### **Article 5 : Monnaies de l'Offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA

#### **Article 6 : Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** après la date de dépôt des offres

### **II-3 DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 : Cachetage et marquage des Offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe adressée au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre portant l'intitulé du projet, le titre et le numéro de la consultation, tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

**NB.** **Aucun marquage distinctif ne devra être fait sur les enveloppes sous peine de rejet.**

#### **Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être remises à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre sise au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble abritant ses services, au plus tard **le 01 mars 2018 à 14 heures.**

### **II-4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

9-1 La Commission Régionale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Entreprises qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9-2 La Commission Régionale de Passation des Marchés suscitée et établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- (a) l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;

(b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

(c) l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

**NB. : Les rabais conditionnés sont proscrits.**

## **II-5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **Article 11 : Attribution de la lettre-commande**

La Commission Régionale de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont l'Offre sera d'une part conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et d' autre part **la moins-disante**.

### **Article 12 : Communiqué de l'attribution de la lettre-commande**

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de l'Avis de consultation dans le journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire ;
- L'objet de la consultation ;
- Le montant de la lettre-commande ;
- Le délai de livraison.

### **Article 13 : Signature de la lettre-commande**

**Dans les quinze (15) jours** suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par l'Autorité Contractante et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer suivant la procédure en vigueur.

### **Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et membres de la commission et les Entrepreneurs ou Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et ;

(b) Est coupable de « pratiques collusoires » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même entrepreneur ou fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;

(c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvre frauduleuse » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

**Pièce III : MODELE DES DOCUMENTS**

### **III-1 LETTRE DE SOUMISSION**

Date : \_\_\_\_\_

**Consultation N°006/DC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018**

**A : M. Le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre.**

**Monsieur Le Délégué Régional,**

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'exécuter

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de \_\_\_\_\_ de F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes Comprises \_\_\_\_\_ F CFA (en chiffre). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes Comprises

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter la prestation selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de \_\_\_\_\_ (nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par acceptation écrite et la notification d'attribution de la lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

**NB. : Les rabais conditionnés sont proscrits.**

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat

## III- 2 ANNEXE

### 1) **Descriptif de la fourniture**

#### a) **Généralités**

La prestation objet de la présente Demande de Cotation porte sur les travaux de sécurisation de certains bureaux au Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Centre sis à Nkolbisson.

#### b) **Spécifications des fournitures**

La garantie de ce matériel est de **six (06) mois** à compter de la date de réception provisoire. Par ailleurs le matériel doit d'abord être validé et approuvé avant la commande ou la fabrication. Les prospectus font parties intégrantes du marché. Le matériel doit obéir aux spécifications ci-après:

### MÉNUISERIE MÉTALLIQUES / BOIS

#### Prescriptions techniques particulières

Les menuiseries de bois et les matériaux qui les composent devront répondre aux prescriptions contenues dans le cahier de charges applicables aux travaux de menuiserie en bois, et du Cahier des Clauses Spéciales D.T.U n° 3- de juin 1996.

Les bois seront choisis parmi les essences locales de type IROKO ayant un taux d'humidité admissibles par les règles de l'art.

Tous les bois seront traités par trempage dans un produit insecticide et fongicide et en particulier par un produit contre les termites. Ces produits présenteront une efficacité de longue durée sur tous les agents destructeurs du bois. Ce produit devra être agréé par le Maître d'Œuvre.

Les menuiseries seront efficacement protégées au cours de leur ajustement et durant les travaux. Les éraflures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient au cours des travaux seront réparés aux frais de l'Entrepreneur.

Les ouvrages en bois à peindre recevront une couche d'impression au fur et à mesure de leur fabrication.

#### A. Huisseries

Les huisseries des portes extérieures et intérieures seront en bois dur IROKO de section 4 x 7 cm et 4 x 10 cm.

Il faudra prévoir des traverses basses et diagonales provisoires pour éviter toute déformation.

#### B. Quincaillerie

Les articles de quincaillerie et de ferrage seront de première qualité et garantis comme tels par l'Entrepreneur qui en demeurera responsable.

Elles devront porter l'estampille de qualité professionnelle SNFQ et nationale NF SNFQ.

#### C. Clés

L'entrepreneur fera son affaire de la remise des clés sous porte-clés au Maître d'œuvre, le jour de la réception des travaux.

Les trousseaux seront étiquetés, chaque clé portant la désignation de la porte à laquelle elle correspond. La perte de toute clé au jour de la réception des travaux entraînera obligatoirement le remplacement de la serrure.

Les menuiseries seront efficacement protégées au cours de leur ajustement et durant les travaux. Les éraflures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient au cours des travaux seront réparés aux frais de l'entrepreneur.

Les ouvrages en bois à peindre recevront une couche d'impression protectrice au fur et à mesure de leur fabrication.

Descriptif

#### 2.3.3.3 Menuiserie métallique, NACO et vitrerie

Les matériaux, fournitures, procédés d'exécution et leur mise en forme seront conformes aux prescriptions du présent C.C.T.P et aux textes suivants :

- D.T.U 37.1 : Menuiseries métalliques □ Seuils

Pour l'arrêt de la chape au niveau de l'estrade, des portes et de la véranda. Ils seront en :

- Cornière de 30 avec queue de carpe tous les 50 cm.

N.B : Toutes les menuiseries métalliques recevront une peinture antirouille avant la livraison au chantier.

### III- 3 ANNEXE

#### CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Prix Unitaire en lettre	unité	Prix Unitaire en chiffres
100	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
101	<p><b>Installation de chantier, sécurisation des bureaux pendant les travaux et suivi des travaux</b> Ce prix rémunère au forfait l'installation de chantier, sécurisation des bureaux pendant les travaux et suivi des travaux</p> <p><b>Le forfait à : .....</b></p>	ff	
200	<b>TRAVAUX DE DEMOLITION</b>		
201	<p><b>Dépose des grilles existantes</b> Ce prix rémunère au mètre carré la dépose des grilles existantes</p> <p><b>Le mètre carré à : .....</b></p>	m <sup>2</sup>	
203	<p><b>Dépose des châssis naco, lames naco et cadres de fenêtres existantes</b> Ce prix rémunère à l'unité la dépose des châssis naco, lames naco et cadres de fenêtres existantes</p> <p><b>L'unité à : .....</b></p>	U	
204	<p><b>Raccords de maçonnerie au droit de fenêtres déposé</b> Ce prix rémunère au forfait les raccords de maçonnerie au droit de fenêtres déposé</p> <p><b>Le forfait à : .....</b></p>	ff	
300	<b>MENUISERIE METALLIQUE ET VITRERIE</b>		
301	<p><b>Grille en fer forgé</b> Ce prix rémunère au mètre carré la grille en fer forgé suivant recommandations du Maître d'Ouvrage</p> <p><b>Le mètre carré à : .....</b></p>	m <sup>2</sup>	

302	<p><b>Fourniture et pose d'une porte grillagée en fer forgé au niveau du couloir donnant accès au bureau du Chef du Centre</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose d'une porte grillagée en fer forgé au niveau du couloir donnant accès au bureau du chef du centre suivant recommandations du Maître d'Ouvrage</p> <p><b>Le mètre carré à : .....</b></p>	m <sup>2</sup>	
303	<p><b>Fourniture et pose de fenêtre en alu-vitré coulissante, vitrage type ANTELIO</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de fenêtre en alu-vitré coulissante, vitrage type ANTELIO suivant recommandations du Maître d'Ouvrage</p> <p><b>Le mètre carré à : .....</b></p>	m <sup>2</sup>	

**Nom du soumissionnaire.....**

**Signature.....**

### III- 3 ANNEXE

#### DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE CERTAINS BUREAUX AU CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION DU CENTRE DE NKOLBISSON

N°	DESIGNATIONS	unité	Qté	P.Unitaire	P. TOTAL
<b>100</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
101	Installation de chantier, sécurisation des bureaux pendant les travaux et suivi des travaux	FF	1		
<b>SOUS TOTAL 100</b>					
<b>200</b>	<b>TRAVAUX DE DEMOLITION</b>				
201	Dépose des grilles existantes	m <sup>2</sup>	23,324		
203	Dépose des chassis naco, lames naco et cadres de fenêtres existantes	u	5		
204	Raccords de maçonnerie au droit de fenêtres déposé	FF	1		
<b>SOUS TOTAL 200</b>					
<b>300</b>	<b>MENUISERIE METALLIQUE ET VITRERIE</b>				
301	Grille en fer forgé suivant modèle joint en annexe	m <sup>2</sup>	23,324		
302	Fourniture et pose d'une porte grillagée en fer forgé au niveau du couloir donnant accès au bureau du chef du centre	m <sup>2</sup>	5,040		
303	Fourniture et pose de fenêtre en alu-vitré coulissante, vitrage type ANTELIO	m <sup>2</sup>	20,90		
<b>SOUS TOTAL 300</b>					
<i>TOTAL GENERAL HORS TAXES</i>					
TVA (19,25%)					
IR 5,5% ou 2,2%					
TOTAL TTC					
NAP					

**Arreté le présent devis à la somme Toutes Taxes Comprises de : \_\_\_\_\_ FRANCS CFA./.**

Nom du soumissionnaire.....

Signature.....

### III- 5 ANNEXE

#### Modèle de tableau de comparaison des offres

	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Délai	Prix TTC	Observations
			Oui	Non			
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Membres de la Commission Régionale de Passation des Marchés

Nom

Fonction

Signature

**Pièce IV : PROJET DE LETTRE COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

COMMISSION REGIONALE  
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

CENTER REGIONAL DELEGATION

REGIONAL TENDERS BOARD

## LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/PR/MINMAP/CRPM/2018

PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018 DU \_\_\_\_\_ FEVRIER 2018 POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE CERTAINS BUREAUX AU CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION DU CENTRE SIS A NKOLBISSON

### TITULAIRE:

B.P :

TEL :

N° R.C :

N° CONTRIBUABLE :

N° COMPTE BANCAIRE :

**OBJET :** Travaux de sécurisation de certains bureaux au Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Centre sis à Nkolbisson

**LIEU DE LIVRAISON :** Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Centre sis à Nkolbisson

**MONTANT EN F CFA :**

TOTAL HTVA	
TVA (19 ,25%)	
AIR (2,2 ou 5,5%)	
TOTAL TTC	
NET A MANDATER	

**DELAI DE LIVRAISON : TRENTE (30) JOURS**

**FINANCEMENT : BIP 2018**

**EXERCICE : 2018**

**IMPUTATION : \*\*\*\*\***

SOUSCRITE LE \_\_\_\_\_

SIGNEE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE LE \_\_\_\_\_

**Entre**

Le Délégué Régionale des Marchés Publics du Centre dénommé ci-après « L'Autorité Contractante »

**D'une part**

**Et**

L'entreprise : \_\_\_\_\_

BP : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_

FAX : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Ci-après désignée : « LE COCONTRACTANT »

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI**

## SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : GENERALITES .....	24
Article 1 : Objet de la Lettre-Commande.....	24
Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande .....	24
Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande.....	24
Article 4 : Textes généraux .....	24
Article 5 : Attributions, Nantissement, Ordre de services .....	24
Article 6 : Délai et lieu de livraison .....	24
Article 7 : Domicile du Fournisseur .....	24
CHAPITRE 2 : EXECUTION DES TRAVAUX .....	25
Article 8 : Rôle et responsabilités de le Cocontractant/Fournisseur .....	25
Article 9 : Consistance des prestations .....	25
Article 10 : Description des prestations .....	25
Article 11 : Information et document à fournir .....	25
Article 12 : Réception provisoire des travaux/Fournitures .....	25
Article 13 : Garantie.....	26
Article 14 : Assurance et transport .....	26
CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES .....	26
Article 15 : Généralités-Prix .....	26
Article 16 : Montant de la Lettre Commande.....	26
Article 17: Modalités de paiement .....	26
Article 1è7-1 : Avance de démarrage .....	26
Article 18 : Domiciliation bancaire .....	26
Article 19 : Régime fiscal .....	26
Article 20 : Timbres et enregistrement.....	27
CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES .....	27
Article 21 : Edition et Diffusion de la Lettre-Commande .....	27
Article 22 : Litiges .....	27
Article 23 : Résiliation de la Lettre-Commande.....	27
Article 24 : Validité de la Lettre-Commande .....	27
Article 25: Pénalités de retard.....	27

## **CHAPITRE 1 : GENERALITES**

### **Article 1 : Objet de la Lettre-Commande**

La présente lettre-commande a pour objet **les travaux de sécurisation de certains bureaux au Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du centre sis à Nkolbisson**. La Description de la Fourniture (DF) est indiquée dans le descriptif de la fourniture.

### **Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande**

La présente lettre-commande est passée suivant la consultation **N°006/DC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018**.

### **Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la soumission du fournisseur et ses propositions ;
- les dispositions non contraires au terme de référence et au cahier des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif et quantitatif ;
- le bordereau des prix unitaires.

### **Article 4 : Textes Généraux**

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente Lettre-Commande, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux suivants :

1. la Constitution de la République du Cameroun ;
2. la loi n°006/2007 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
3. la loi n°2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
4. le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
5. le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
8. le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
9. la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2006 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
10. l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
11. l'arrêté n°032/CAB/PM du 28 février 2003 fixant les modalités d'application de la demande de cotation;
12. l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés de travaux publics.

13. la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés publics ;
14. la circulaire N°002/CAB/PM du 31 Jan 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
15. la circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
16. La circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
17. La correspondance N°B70/d-28/SG/PM du 07 mars 2014 rappelant les seuils de compétence des commissions et signature de tous les décomptes par le MINMAP.

## **Article 5 : Attributions, Nantissement, Ordre de Services.**

### **5.1 : Attributions**

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- **l'Autorité Contractante (AC)**, est le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre. A ce titre, il est signataire de la lettre commande et en assure le bon fonctionnement ;  
Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des prestations du cocontractant à travers la Brigade Régionale de Contrôle du Centre ;
- **le Maître d'Ouvrage** est le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation représenté par le Directeur du Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- **le Chef de Service du Marché** est le Chef Service administratif du Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;  
Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ;
- **l'Ingénieur du Marché** est le Sous-Directeur du Patrimoine ;
- **le Fournisseur** est le titulaire de la présente lettre-commande ;

Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution technique est le Directeur du Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

### **5.2 : Nantissement**

- l'Autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement : Le Directeur du Centre Régional de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- l'Autorité chargée du paiement est le Trésorier Payeur Général de Yaoundé.

Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux Marchés Publics de l'Etat, notamment l'article 79 du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics. En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret sus visé.

### **5.3 : Ordre de Services**

5.3.1 **L'ordre de service de commencer** ou de livrer les prestations est signé par l'Autorité contractante et notifié par le Maître d'Ouvrage.

5.3.2. **Les ordres de service à incidence financière** ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Chef de service ou l'ingénieur.

5.3.3. **Les ordres de service à caractère technique** liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de service et notifiés par l'Ingénieur.

5.3.4. **Les ordres de service valant mise en demeure** sont signés par le Maître d'Ouvrage.

5.3.5. Le fournisseur dispose d'un **délai de quinze (15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

#### **Article 6 : Délai et lieu de livraison**

Le délai de livraison de la prestation est fixé à **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

La livraison sera faite à la Direction Générale de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé.

#### **Article 7 : Domicile du Cocontractant**

Le Cocontractant ou le fournisseur fait élection de domicile

A : \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_

FAX : \_\_\_\_\_

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

### **CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 8 : Rôle et responsabilités du Cocontractant**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations telles que décrites dans l'article 9 sous le contrôle de l'Administration, et ce conformément aux règlements et normes en vigueur au Cameroun d'une part, et aux spécifications de la présente lettre commande d'autre part.

#### **Article 9 : Consistance des prestations**

Les prestations du Cocontractant comprennent les **travaux d'entretien et de réhabilitation au CIAY**, telles que spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture (DF).

#### **Article 10 : Description des prestations**

Les prestations sont résumées dans le Descriptif de la Fourniture (DF).

#### **Article 11 : Information et documents à fournir au Cocontractant**

Le Cocontractant peut à tout moment prendre les informations qui lui sont nécessaires pour l'exécution des prestations auprès du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 12 : Réception provisoire**

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la livraison du véhicule à la demande du Cocontractant par une commission composée des membres suivant ou de leurs représentants :

- Le Maître d'Ouvrage, Président ;
- Le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre, Membre ;
- L'Ingénieur du Marché, Rapporteur ;

- Le Chef de Service du marché, Membre ;
- Le Cocontractant, Membre.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à reprendre à ses frais le matériel incriminé.

En cas de fournitures conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé séance tenante un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité des prestations et le respect des clauses contractuelles.

### **Article 13 : Garantie**

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération du matériel sont à la charge du fournisseur.

## **CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **Article 14 : Généralités - Prix**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### **Article 15 : Montant de la Lettre-Commande**

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de \_\_\_\_\_ (montant en chiffre) \_\_\_\_\_ F CFA TTC  
(Montant en lettres) \_\_\_\_\_ Francs CFA  
(toutes taxes comprises), conformément au détail estimatif joint en annexe.

### **Article 16 : Modalités de paiement**

Le fournisseur sera payé à 100 % du montant HTVA déduit de l'AIR après service fait, et sur présentation d'une facture en sept exemplaires dont un original timbré conformément à la réglementation en vigueur, en joignant le procès-verbal de réception.

La transmission de tout décompte à l'Organisme payeur, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise.

### **Article 17 : Domiciliation bancaire**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N° \_\_\_\_\_ ouvert auprès de la \_\_\_\_\_ au nom de \_\_\_\_\_.

### **Article 18 : Régime fiscal**

La présente Lettre-Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est retenue à la source (par le Maître d'Ouvrage).

### **Article 19 : Droit de timbre et d'enregistrement**

**Sept (07) exemplaires** originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 20 : Edition et diffusion de la Lettre-Commande**

**Quinze (15) exemplaires** de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

### **Article 21 : Litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tous les différends découlant de la présente Lettre-Commande seront tranchés par la juridiction camerounaise compétente.

### **Article 22 : Résiliation de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

### **Article 23 : Pénalités de retard**

A défaut pour le Cocontractant d'avoir terminé la totalité de la livraison dans les délais impartis, il lui sera appliqué des pénalités de retard.

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant total de la Lettre-Commande. Ils seront calculés et appliqués conformément aux dispositions de l'article 89 du décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

L'application par jour calendaire de retard des pénalités est la suivante :

1/2000<sup>e</sup> du montant initial de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard du 1<sup>er</sup> au trentième jour ;

1/1000<sup>e</sup> du montant initial de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant total des pénalités de retard ne pourra excéder 10% du montant total Toutes Taxes Comprises de la Lettre-Commande.

### **Article 24 : Validité de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande ne sera valable qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Elle n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.

## **TITRE II : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE**

## **TITRE III : BORDEREAU DU PRIX UNITAIRE**

## **TITRE IV : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

**PAGE 29 ET DERNIERE**

**DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018**

**PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2018 DU \_\_\_\_\_ FEVRIER 2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE CERTAINS BUREAUX AU CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION DU CENTRE SIS A NKOLBISSON**

**DELAI DE LIVRAISON : Trente (30) Jours**

**MONTANTS:**

TOTAL HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
TOTAL TTC	
NET A MANDATER	

**Lue et acceptée par le Cocontractant**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**Signée par le Délégué Régional des Marchés Publics du Centre,  
AUTORITE CONTRACTANTE**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**ENREGISTREMENT**